

TAXE D'APPRENTISSAGE

2021



**PARIS
VAL DE
SEINE**
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE

**SOUTENEZ L'ENSA
PARIS-VAL DE SEINE**

ENSEMBLE PRÉPARONS LES ARCHITECTES DE DEMAIN

L'ENSA Paris-Val de Seine, communauté d'enseignement supérieur de l'architecture de près de 2300 personnes, accueille, forme et diplôme près d'un étudiant en architecture sur dix en France. C'est dire la place singulière et la responsabilité particulière de notre école dans la formation des architectes de demain. Grande école installée sur un site et dans un bâtiment exceptionnels, associée à l'Université de Paris, l'ENSA Paris-Val de Seine ambitionne de devenir une école internationalement reconnue. Ce sont près de 75 établissements partenaires internationaux qui accueillent tous les ans un étudiant de l'ENSA Paris-Val de Seine. Un étudiant sur trois au sein d'une promotion effectue une mobilité. L'ENSA Paris-Val de Seine est active dans le

secteur de la recherche avec trois équipes de recherche et deux chaires partenariales. L'année universitaire 2020-2021 s'est caractérisée par l'ouverture d'une des premières filières de master en apprentissage de France ainsi que par deux doubles-diplômes internationaux : l'un en association avec l'Università IUAV di Venezia (Italie), intitulé "la Modification de l'Existant : Architecture, Patrimoine, Temporalité" et un second avec le Politecnico di Milano (Italie) intitulé "Architecture et Design Urbain". L'École a également procédé à une accélération de l'investissement dans le numérique pour faire face aux défis sociétaux et à la pandémie.

Philippe Bach, directeur



POURQUOI SOUTENIR L'ENSA PARIS-VAL DE SEINE ?

Chaque année, vos contributions nous aident à innover au plan pédagogique et dans l'organisation matérielle de nos formations.

Le soutien de nos entreprises partenaires a permis de mettre à disposition des étudiants des écrans numériques interactifs dans les salles de cours.

Cette année, en choisissant de verser la taxe d'apprentissage à l'ENSA Paris-Val de Seine vous permettrez à ses étudiants

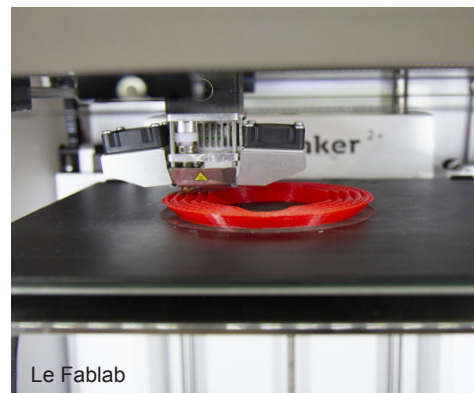
de disposer des équipements numériques à la pointe de la technologie. Par exemple des machines virtuelles accessibles à distance et dotées d'une accélération graphique (GPU) ; d'imprimantes à plat pour réaliser les maquettes ou encore d'outils de streaming pour les cours magistraux.



Le studio photo-vidéo



L'atelier maquette



Le Fablab



La reprographie

LES CENTRES DE RESSOURCES

L'ENSA Paris-Val de Seine est dotée de centres de ressources de première qualité.

<https://www.paris-valdeSeine.archi.fr/centres-de-ressources>

La bibliothèque offre près de 20 000 ouvrages et 70 abonnements à des revues spécialisées françaises et étrangères, disponibles au prêt ou à la consultation.

La matériauthèque outil unique ancré dans la réalité professionnelle rassemble notamment 15 000 échantillons de matériaux de construction, de la documentation technique et des textes normatifs.

Le FABLAB pour l'expérimentation et la fabrication numérique, est une association fondée par des étudiants.

L'atelier maquettes offre aux étudiants un espace, de l'outillage et un encadrement adapté à la réalisation des maquettes.

Le studio photo-vidéo doté de matériels professionnels de dernière génération, permet de réaliser des vidéos, des prises de vue et du montage jusqu'à la post-production.

La reprographie met à disposition des étudiants, un parc de traceurs, de scanners et d'imprimantes multifonctions A3/A4.



Richard Scoffier, enseignant et Rudy Ricciotti, architecte lors d'un rendu de projet à l'ENSA Paris-Val de Seine en 2019

LES ÉTUDIANTS, LA PÉDAGOGIE ET L'INTERNATIONAL

L'ENSA Paris-Val de Seine prépare au diplôme d'architecte près d'un étudiant sur dix en France.

Une formation initiale de 5 années permet d'obtenir le diplôme d'études en architecture (DEEA) et le diplôme d'état d'architecte (DEA). Depuis la rentrée 2020 une formation en apprentissage conduisant au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de Master est proposée en partenariat avec le CFA SUP 2000.

Des formations post-diplôme sont offertes à la suite du cursus : l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) ; les masters universitaires de spécialisation dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme ou encore du patrimoine

durant un ou deux ans ; une formation doctorale en trois années.

En plus des disciplines du cursus une large place est faite à **l'enseignement des langues étrangères** : anglais, allemand, espagnol, français langue étrangère, italien et portugais.

Cinquante destinations en mobilité sont actuellement proposées aux étudiants dans le cadre du programme Erasmus+ et dans le cadre de conventions bilatérales (en Europe, en Amérique Centrale et Latine, en Amérique du Nord, en Océanie, en Asie, au Proche-Orient et en Afrique du Nord).



LA TAXE D'APPRENTISSAGE POUR NOUS SOUTENIR

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises - dès la première année d'activité et dès le premier salarié - pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles. La loi « Avenir professionnel » entrée en vigueur en janvier 2019 a modifié les modalités de collectes de la taxe d'apprentissage.

Le taux, inchangé, est fixé à 0,68% (0,44% en Alsace-Moselle) de la masse salariale et se décompose ainsi :

- ▶ 87% destinés au financement de l'apprentissage qui s'apparente à l'ancien "Quota". Cette somme est versée à un OCPO (les OCTA ou OCPA ont disparu) et à terme à l'URSSAF ;
- ▶ Un solde de 13% au titre de la « contribution aux autres formations professionnalisantes » cette dernière part remplace le hors-quota. Cette somme est versée directement aux établissements habilités. Le solde de la taxe d'apprentissage peut être versé dès le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 mai 2021.

COMMENT VERSER LE SOLDE DE 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ENSA PARIS-VAL DE SEINE ?

À l'ENSA Paris-Val de Seine une démarche simplifiée...

Rendez-vous sur le site internet de l'École dans l'espace pro où un bordereau de versement est disponible

- ▶ <https://www.paris-valdeSeine.archi.fr/espace-pro/taxe-dapprentissage.html> ou via le qr code ci-dessous.



LA SUITE EN 4 ÉTAPES :

- 1 / L'entreprise complète et valide EN LIGNE le bordereau de versement ;
- 2 / Un accusé réception est envoyé à l'entreprise ;
- 3 / L'entreprise effectue le règlement par chèque ou par virement ;
- 4 / L'ENSA Paris-Val de Seine adresse à l'entreprise le reçu de versement à réception du virement ou à encaissement du chèque en fonction du mode de règlement choisi.

Code UAI de l'établissement : 0755000X

La communauté d'enseignement de l'ENSA Paris-Val de Seine et en particulier ses étudiants vous remercient de la participation de votre entreprise qui contribue à son développement et à son rayonnement.



La bibliothèque

CONTACT

Marie-Sylvie PONTILLO

Tél. : 01 72 69 63 07 / 07 85 49 21 98

marie-sylvie.pontillo@paris-valdeSeine.archi.fr

Photos © ENSA 1985/2020 / Alain Ollier / Didier Fleury / Méline Manasson. Images non contractuelles. Ne pas jeter sur la voie publique